REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216704718-20260922-2026_61TXTE

Souffel WEYERSHEIM
www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026,

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 15 septembre 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 26	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard WEBER, 5ème Adjoint

Présents :
Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie-Laure KOESSLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Pierre SCHNEIDER, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Jérôme FLAGEY, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Brigitte SCHLEIFER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER
Martial GERHARDY a donné procuration à Mireille MATTER
Mathilde PAYE-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :
.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216704718-20260922-2026_61TXTE

61/2026 – AFFAIRES SPORTIVES - Rénovation des courts de Tennis

La Commune dispose de courts de tennis municipaux dont l'état nécessite la réalisation de travaux de rénovation afin de maintenir la qualité et la sécurité de cet équipement et d'en assurer la pérennité.

Il est ainsi proposé de procéder à la **rénovation de deux courts de tennis**, représentant une surface totale d'environ **1 296 m²**.

Les travaux envisagés comprennent notamment la dépose et l'évacuation du revêtement existant, la préparation du support ainsi que la fourniture et la pose d'un nouveau revêtement en terre artificielle adapté à la pratique du tennis.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **86 000 € TTC**.

Cette opération n'avait pas été individualisée lors de l'élaboration du budget primitif 2026.

Les crédits nécessaires à sa réalisation sont toutefois disponibles en section d'investissement au chapitre 21 – Immobilisations corporelles. Le budget communal étant voté au niveau du chapitre, le financement de cette nouvelle opération peut être assuré par redéploiement des crédits disponibles au sein du chapitre 21, sans augmentation du montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 et sans modification de l'équilibre de la section d'investissement.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières correspondantes.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget primitif 2026 de la Commune ;
VU l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026.

après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de réalisation de l'opération de rénovation de deux courts de tennis communaux pour un montant prévisionnel de 86 000 € TTC.

APPROUVE le financement de cette opération par redéploiement des crédits disponibles au sein du chapitre 21 – Immobilisations corporelles du budget principal 2026, sans augmentation du montant total des crédits ouverts à ce chapitre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financement ou subvention susceptible de contribuer à la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document y afférent, dans le respect de la réglementation en vigueur.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216704718-20260922-2026_61TXTE

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme **Souffelweyersheim, le 22 septembre 2026**

Le Secrétaire de séance **Le Maire**

MAIRIE DE SOUFFELWEYERSHEIM (Bas-Rhin)

Bernard WEBER **Pierre PERRIN**

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 23.09.26

REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216704718-20260922-2026_61TXTE